



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

11 Laurier St./11, rue Laurier

Gatineau

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Business Transformation and Systems Integration
Service/Division de transformation des opérations et
d'intégrat

Special Procurement Initiative Dir

Dir. des initiatives spéciales

d'approvisionnement

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Project Management Services Services en gestion de projet	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN912-212869/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 20212869	Date 2021-07-13
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XE-685-39655	
File No. - N° de dossier 685xe.EN912-212869	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-07-21 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ferrier, Heather	Buyer Id - Id de l'acheteur 685xe
Telephone No. - N° de téléphone (613) 408-0259 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER 002

Cette modification à l'invitation à soumissionner est publiée afin de modifier le document de soumission et de fournir les questions et réponses 31 à 37 concernant la demande de propositions EN912-212869/A.

MODIFICATIONS AU DOCUMENT DE SOUMISSION DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS :

1. **À la page 73, O4, P.1 Expert-conseil en gestion du changement (Niveau 3) :**

SUPPRIMER :

O4. L'entrepreneur doit démontrer, qu'à la date d'émission de l'ébauche de l'autorisation de tâche (AT), en fournissant une copie de la certification, que la ressource proposée détient une certification BITI (Bibliothèque de l'infrastructure des technologies de l'information) 3,0, au minimum au niveau Fondation.

INSÉRER :

O4. L'entrepreneur doit démontrer, qu'à la date d'émission de l'ébauche de l'autorisation de tâche (AT), en fournissant une copie de la certification, que **la ressource proposée détient une certification BITI (Bibliothèque de l'infrastructure des technologies de l'information) 3,0 OU 4,0 au minimum au niveau Fondation.**

2. **À la page 85, C3, P.1 Expert-conseil en gestion du changement (Niveau 3) :**

SUPPRIMER :

C3. L'entrepreneur doit démontrer, qu'à la date d'émission de l'ébauche de l'AT, en fournissant une copie de la certification, que la ressource proposée détient une certification BITI (Bibliothèque de l'infrastructure des technologies de l'information) 3,0 au niveau Praticien (ou de niveau supérieur).

INSÉRER :

C3. L'entrepreneur doit démontrer, qu'à la date d'émission de l'ébauche de l'AT, en fournissant une copie de la certification, que **la ressource proposée détient une certification BITI (Bibliothèque de l'infrastructure des technologies de l'information) 3,0 OU 4,0 au niveau Praticien (ou de niveau supérieur).**

3. **À la page 108, O4, P.1 Expert-conseil en gestion du changement (niveau 3) :**

SUPPRIMER :

O4. Le soumissionnaire doit démontrer, qu'à la date de publication de la présente demande de soumissions, en fournissant une copie de la certification, que la ressource proposée détient une certification BITI (Bibliothèque de l'infrastructure des technologies de l'information) 3,0, au minimum au niveau Fondation.

INSÉRER :

O4. Le soumissionnaire doit démontrer, qu'à la date de publication de la présente demande de soumissions, en fournissant une copie de la certification, que **la ressource proposée détient une certification BITI (Bibliothèque de l'infrastructure des technologies de l'information) 3,0 OU 4,0 au minimum au niveau Fondation.**

4. À la page 130, C3, P.1 Expert-conseil en gestion du changement (niveau 3) :

SUPPRIMER :

C3. Le soumissionnaire doit démontrer, qu'à la date de publication de la présente demande de soumissions, en fournissant une copie de la certification, que la ressource proposée détient une certification BITI (Bibliothèque de l'infrastructure des technologies de l'information) 3,0 au niveau Praticien (ou de niveau supérieur).

INSÉRER :

C3. Le soumissionnaire doit démontrer, qu'à la date d'émission de l'ébauche de l'AT, en fournissant une copie de la certification, que **la ressource proposée détient une certification BITI (Bibliothèque de l'infrastructure des technologies de l'information) 3,0 OU 4,0 au niveau Praticien (ou de niveau supérieur).**

5. À la page 77, C5, B.1. Analyste des affaires (Niveau 3) :

SUPPRIMER :

L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience de projet au cours des cinq (5) années précédant la date d'émission de l'ébauche de l'AT dans ce qui suit :

- exécution d'analyse de données¹
- exécution d'analyse de données¹ et de tâches en matière d'analytique des données² en utilisant des méthodes et techniques statistiques avancées³, y compris l'intelligence artificielle⁴
- formulation de recommandations fondées sur les résultats

¹ Exécution d'analyse de données : Utilisation d'outils et de techniques d'analyse de données pour atteindre des objectifs opérationnels

² Exécution de tâches en matière d'analytique des données : Extraction, compilation et manipulation de données à l'aide du code SQL, exécution de méthodes statistiques pour l'analyse descriptive, prédictive et prescriptive des données, et interprétation et présentation efficaces des résultats analytiques. L'« analytique des données » est une sous-composante de l'analyse des données qui implique l'utilisation d'outils techniques et de techniques d'analyse des données.

³ Méthodes et techniques statistiques avancées : Techniques telles que l'analyse de régression, l'analyse de la variance, l'analyse factorielle, l'analyse en grappes.

⁴ Intelligence artificielle : Formes avancées de modèles statistiques et mathématiques utilisant des techniques telles que l'heuristique, les machines à vecteurs de support, les réseaux neuronaux, le processus de décision de Markov ou le traitement du langage naturel.

INSÉRER :

L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience de projet au cours des cinq (5) années précédant la date d'émission de l'ébauche de l'AT dans ce qui suit :

- exécution d'analyse de données¹
- exécution d'analyse de données¹ et de tâches en matière d'analytique des données² en utilisant des méthodes et techniques statistiques avancées³, comme l'intelligence artificielle⁴
- formulation de recommandations fondées sur les résultats

¹ *Exécution d'analyse de données : Utilisation d'outils et de techniques d'analyse de données pour atteindre des objectifs opérationnels*

² *Exécution de tâches en matière d'analytique des données : Extraction, compilation et manipulation de données à l'aide du code SQL, exécution de méthodes statistiques pour l'analyse descriptive, prédictive et prescriptive des données, et interprétation et présentation efficaces des résultats analytiques. L'« analytique des données » est une sous-composante de l'analyse des données qui implique l'utilisation d'outils techniques et de techniques d'analyse des données.*

³ *Méthodes et techniques statistiques avancées : Techniques telles que l'analyse de régression, l'analyse de la variance, l'analyse factorielle, l'analyse en grappes.*

⁴ *Intelligence artificielle : Formes avancées de modèles statistiques et mathématiques utilisant des techniques telles que l'heuristique, les machines à vecteurs de support, les réseaux neuronaux, le processus de décision de Markov ou le traitement du langage naturel.*

6. À la page 120, C5, B.1 Analyste des affaires (Niveau 3) :

SUPPRIMER :

Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience de projet au cours des cinq (5) années précédant la date d'affichage de cette demande de soumission dans ce qui suit :

- Exécution d'analyse de données¹
- Exécution d'analyse de données¹ et de tâches en matière d'analytique des données² en utilisant des méthodes et techniques statistiques avancées³, y compris l'intelligence artificielle⁴
- Formulation de recommandations fondées sur les résultats

¹ *Exécution d'analyse de données : Utilisation d'outils et de techniques d'analyse de données pour atteindre des objectifs opérationnels*

² *Exécution de tâches en matière d'analytique des données : Extraction, compilation et manipulation de données à l'aide du code SQL, exécution de méthodes statistiques pour l'analyse descriptive, prédictive et prescriptive des données, et interprétation et présentation efficaces des résultats analytiques. L'« analytique des données » est une sous-composante de l'analyse des données qui implique l'utilisation d'outils techniques et de techniques d'analyse des données.*

³ *Méthodes et techniques statistiques avancées : Techniques telles que l'analyse de régression, l'analyse de la variance, l'analyse factorielle, l'analyse en grappes.*

⁴ Intelligence artificielle : Formes avancées de modèles statistiques et mathématiques utilisant des techniques telles que l'heuristique, les machines à vecteurs de support, les réseaux neuronaux, le processus de décision de Markov ou le traitement du langage naturel.

INSÉRER :

Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience de projet au cours des cinq (5) années précédant la date d'affichage de cette demande de soumission dans ce qui suit :

- Exécution d'analyse de données¹
- Exécution d'analyse de données¹ et de tâches en matière d'analytique des données² en utilisant des méthodes et techniques statistiques avancées³, comme l'intelligence artificielle⁴
- Formulation de recommandations fondées sur les résultats

¹ Exécution d'analyse de données : Utilisation d'outils et de techniques d'analyse de données pour atteindre des objectifs opérationnels

² Exécution de tâches en matière d'analytique des données : Extraction, compilation et manipulation de données à l'aide du code SQL, exécution de méthodes statistiques pour l'analyse descriptive, prédictive et prescriptive des données, et interprétation et présentation efficaces des résultats analytiques. L'« analytique des données » est une sous-composante de l'analyse des données qui implique l'utilisation d'outils techniques et de techniques d'analyse des données.

³ Méthodes et techniques statistiques avancées : Techniques telles que l'analyse de régression, l'analyse de la variance, l'analyse factorielle, l'analyse en grappes.

⁴ Intelligence artificielle : Formes avancées de modèles statistiques et mathématiques utilisant des techniques telles que l'heuristique, les machines à vecteurs de support, les réseaux neuronaux, le processus de décision de Markov ou le traitement du langage naturel.

7. À la page 104, O1, Critères techniques obligatoires, élément 8 :

SUPPRIMER :

8. Le soumissionnaire doit démontrer que les tâches exécutées par chaque ressource identifiée correspondent dans une proportion d'au moins cinquante pour cent (50 %) ³ aux tâches connexes répertoriées dans l'annexe A (Énoncé des travaux – EDT) relativement à la même catégorie de ressources pour laquelle il présente des jours facturables; *Aux fins d'évaluation, lorsque le nombre de tâches est impair, le pourcentage de tâches qui sont respectées doit être supérieur à cinquante pour cent (50 %). Par exemple, si l'expert-conseil en gestion du changement a sept (7) tâches, le soumissionnaire devra respecter au moins quatre (4) des sept (7) tâches.*

INSÉRER :

8. Canada considérera automatiquement les mêmes catégories de ressources référencées, acquises dans le cadre du mécanisme de passation des marchés des SPICT, dont 50 % devront s'harmoniser aux tâches d'EDT de cette exigence. Si le contrat de référence du soumissionnaire

ne comprend pas un énoncé des travaux avec une liste détaillée des tâches, il incombera au soumissionnaire de fournir une liste des tâches exécutées dans le cadre du contrat de référence, pouvant être confirmées et validées par l'entremise de la référence du client pour le contrat de référence. La liste des tâches fournie par le soumissionnaire doit clairement démontrer qu'elles sont similaires à celles énumérées dans l'EDT de cette exigence.

REGISTRE DE SUIVI DES QUESTIONS ET RÉPONSES D'ENTREPRISE FOURNIES À CE JOUR :

Q n°	QUESTIONS	RÉPONSES
31	<p>P.1 Expert-conseil en gestion des changements (O4, p.73; C3, p.85) – La DP énonce :</p> <p>O4. L'entrepreneur doit démontrer, qu'à la date d'émission de l'ébauche de l'autorisation de tâche (AT), en fournissant une copie de la certification, que la ressource proposée détient une certification BITI (Bibliothèque de l'infrastructure des technologies de l'information) 3,0, au minimum au niveau Fondation.</p> <p>C3. L'entrepreneur doit démontrer, qu'à la date d'émission de l'ébauche de l'AT, en fournissant une copie de la certification BITI, que la ressource proposée détient une certification 3,0 au niveau Praticien ou de niveau supérieur.</p> <p>Puisque BITI 4.0 constitue dorénavant la norme dans l'industrie, les ressources dans cette catégorie détiendront davantage cette certification. Ainsi l'État pourrait-il modifier la DP pour énoncer :</p> <p>O4. L'entrepreneur doit démontrer, qu'à la date d'émission de l'ébauche de l'autorisation de tâche (AT), en fournissant une copie de la certification, que la ressource proposée détient une</p>	<p>Les changements sont acceptables et l'État a apporté les changements demandés dans la section « Modifications apportées au document de soumission de la DP » ci-dessus.</p>

	<p>certification BITI (Bibliothèque de l'infrastructure des technologies de l'information) 3,0 OU 4,0 au minimum au niveau Fondation.</p> <p>C3. L'entrepreneur doit démontrer, qu'à la date d'émission de l'ébauche de l'autorisation de tâche (AT), en fournissant une copie de la certification, que la ressource proposée détient une certification BITI 3.0 OU 4,0 au niveau Praticien ou de niveau supérieur.</p>	
32	<p>Analyste des affaires, Niveau 3 - C5 énonce (C5, p.79; C5, p.122) : « Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience de projet au cours des cinq (5) années précédant la date de publication de la présente demande de soumissions dans ce qui suit : l'exécution d'analyse de données¹ et de tâches en matière d'analytique des données² en utilisant des méthodes et techniques statistiques avancées³, y compris <u>l'intelligence artificielle</u>⁴ ». Il y a bon nombre de façons d'effectuer une analyse des statistiques avancée qui ne comprend pas des environnements de boîtes noires où il est impossible de contrôler les calculs et le traitement (comme l'IA), qui peuvent produire des données exactes. Ainsi, pour veiller à ne pas restreindre le bassin des ressources qualifiées et disponibles, veuillez confirmer que l'État modifiera cette phrase pour énoncer « Exécution d'analyse de données¹ et de tâches en matière d'analytique des données² en utilisant des méthodes et techniques statistiques avancées³ comme <u>l'intelligence artificielle</u> ».</p>	<p>Les changements sont acceptables et l'État a apporté les changements demandés dans la section « Modifications apportées au document de soumission de la DP » ci-dessus.</p>

<p>33</p>	<p>Dans la DP :</p> <p>EDT page 57, la partie 3 énonce : « L'accessibilité : Le gouvernement du Canada s'efforce de veiller à ce que les biens et services qu'il achète soient inclusifs par leur conception et accessibles par défaut, conformément à la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i>, aux règlements et aux normes connexes, ainsi qu'à la <i>Politique sur les marchés du Conseil du Trésor</i>. Les documents d'approvisionnement préciseront les critères et les normes à respecter en matière d'accessibilité et fourniront des lignes directrices pour l'évaluation des propositions en fonction de ces critères et de ces normes. »</p> <p>Page 118, le critère C1 énonce : « Le fournisseur fournit ses produits (par exemple, des documents comme des rapports ou des présentations) en format accessible.* *Un format accessible est défini comme le format d'un logiciel d'application d'entreprise utilisée fréquemment pour lire, consulter et modifier des documents. La possibilité de facilement modifier ou rajuster un texte (notamment, des caractères de 18 points ou plus) visant à faciliter la consultation et le travail à effectuer dans un document. »</p> <p>Page 118, le critère C2 énonce : « Le fournisseur indique clairement toute mesure d'adaptation en matière d'accessibilité à ses produits de services sur son site Web ou dans une trousse d'information. »* * La clarté des mesures d'accommodation pour l'accessibilité sur</p>	<p>1. Dans le critère C1, L'État a présenté des exemples de produits comme étant des documents. Notamment, des rapports ou des présentations. D'ailleurs, des réponses aux autorisations de tâches, des factures ainsi que des rapports trimestriels seront aussi des produits acceptables.</p> <p>2. Pour le C1, la réponse devrait constituer davantage que le soumissionnaire devrait fournir un énoncé que tous les produits conçus par ce dernier sont offerts en format accessible. Le soumissionnaire devrait présenter ses produits et expliquer comment ils répondent à la définition d'un format accessible. Par exemple, les soumissionnaires devraient présenter le logiciel d'entreprise utilisé pour ses produits qui répondent à la définition d'un format accessible dans le critère pour C1.</p> <p>Pour le C2, une capture d'écran constitue une méthode acceptable pour saisir l'endroit sur le site Web ou les mesures d'adaptation en accessibilité figurent. Veuillez prendre note que les mesures d'adaptation en accessibilité doivent se conformer à l'explication de l'accommodation en accessibilité du critère pour C2.</p>
------------------	--	---

	<p>un site Web ou dans une trousse d'information est définie comme le fait de fournir un exemple de l'un des quatre principes directeurs (perceptible, fonctionnel, compréhensible et rigoureux) dans WCAG 2.0 sur le site Web suivant (<i>hyperlien en anglais seulement</i>) http://www.w3.org/TR/WCAG20/</p> <ol style="list-style-type: none">1. L'État pourrait-il préciser quels fournisseurs de « services » on prévoit qui proposera en format accessible aux fins d'évaluation de la DP? Puisque les fournisseurs de SPICT offrent des services professionnels, nos « produits de services » sont des réponses aux autorisations de tâches, des factures et des rapports trimestriels. L'État fait-il référence à ces produits?2. Il n'y a aucune directive expliquant comment l'État prévoit que ces soumissionnaires corroborent ces exigences pour gagner des points.<ul style="list-style-type: none">- Pour C1, l'État pourrait-il confirmer si le soumissionnaire doit fournir un énoncé que l'ensemble des produits par le soumissionnaire devront être en format accessible?- Pour C2, l'État pourrait-il confirmer si le	
--	---	--

	<p>soumissionnaire doit fournir une capture d'écran de leur site Web pour témoigner de l'accessibilité et des mesures d'adaptation qui y figure?</p>	
34	<p>C1, élément 8, page 104 – la DP énonce :</p> <p>« 8. Le soumissionnaire doit démontrer que les tâches exécutées par chaque ressource identifiée correspondent dans une proportion d'au moins cinquante pour cent (50 %) ³ aux tâches connexes répertoriées dans l'annexe A (Énoncé des travaux – EDT) relativement à la même catégorie de ressources pour laquelle il présente des jours facturables; Aux fins d'évaluation, lorsque le nombre de tâches est impair, le pourcentage de tâches qui sont respectées doit être supérieur à cinquante pour cent (50 %). Par exemple, si l'expert-conseil en gestion du changement a sept (7) tâches, le soumissionnaire devra respecter au moins quatre (4) des sept (7) tâches. »</p> <p>La méthode SPICT de prestation ainsi que son catalogue de ressources d'appui ont été conçus afin de simplifier les processus, les définitions ainsi que les dispositions, en vue de diminuer l'effort des ministères à élaborer les DP et pour évaluer les offres de services des fournisseurs de façon uniforme. Le fait d'exiger que les</p>	<p>Les changements sont acceptables et l'État a apporté les changements demandés dans la section « Modifications apportées au document de soumission de la DP » ci-dessus.</p>

	<p>soumissionnaires démontrent 50 % des tâches de l'EDT va à l'encontre du but du SPICT au augmentera le niveau d'effort de l'État nécessaire pour évaluer les soumissions. Donc, afin de simplifier le processus, l'État pourrait-il simplifier l'élément 8 du C1 dans la DP pour y énoncer :</p> <p>8. Le Canada vérifiera automatiquement les mêmes catégories de ressources référencées, obtenues par l'entremise du mécanisme de passation de marchés du SPICT, dont 50 % s'harmoniseront avec l'EDT de cette exigence. Si le contrat de référence du soumissionnaire ne comprend pas un énoncé des travaux avec une liste détaillée des tâches, il incombera au soumissionnaire de fournir une liste des tâches exécutées dans le cadre du contrat de référence, pouvant être confirmées et validées par l'entremise de la référence du client pour le contrat de référence. La liste des tâches fournie par le soumissionnaire doit clairement démontrer qu'elles sont similaires à celles énumérées dans l'EDT de cette exigence.</p>	
35	En raison du délai de réponse et de la complexité de l'exigence (les soumissionnaires doivent compiler la justification des deux critères d'entreprise et des huit tableaux d'évaluation des ressources), l'État pourrait-il considérer accorder une prolongation à la date de clôture de deux semaines?	Aucune prolongation ne sera accordée à l'heure actuelle.

<p>36</p>	<p>En ce qui concerne les demandes de soumission, nous avons la demande d'explication suivante aux fins de considération par l'État :</p> <p>Référence 1 : DP partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions, 3.2 Section I : Soumission technique, éléments (iv) projets antérieurs similaires et (vi) Coordonnées des clients cités en référence (pages 16 et 17 de 138)</p> <p>Question 1 : Puisque plusieurs des exigences nécessitent que les ressources proposées démontrent leur expérience sur une longue période, il se peut que les références pour les personnes-ressources de ces projets ne soient plus accessibles. L'État pourrait-il considérer diminuer cette condition afin de permettre aux ressources de ne fournir que deux (2) des personnes-ressources comme références les plus récentes?</p>	<p>L'État n'a pas précisé nombre minimum de clients cités en référence dans les pages 16 et 17 de la demande de propositions (DP).</p> <p>La pièce jointe 4.1, O1, critères obligatoires d'organisation nécessite que le soumissionnaire démontre suffisamment de jours facturables comportant jusqu'à cinq références pour des contrats ou des projets.</p> <p>À la page 103, le critère d'organisation obligatoire O1, élément n° 3, énonce ce qui suit :</p> <p>Les jours facturables doivent être associés à un maximum de cinq (5) contrats distincts².</p> <p><i><u>² Si le soumissionnaire consigne plus de cinq (5) contrats, le gouvernement du Canada choisira les cinq (5) premiers contrats fournis pour évaluer le soumissionnaire.</u></i></p> <p>De plus, le O1 énonce que le soumissionnaire doit remplir « l'appendice A1 à la pièce jointe 4.1 » (Modèle de réponse des soumissionnaires pour les jours facturables) ainsi que « l'annexe B à la pièce jointe 4.1 » (Modèle de réponse des soumissionnaires pour le contrat/projet cité en référence) pour chaque projet ou contrat cité comme référence et soumis comme réponse au O1.</p>
<p>37</p>	<p>En raison de l'augmentation des vacances durant les mois d'été et de la complexité de la réponse nécessaire pour cette DP, l'État aurait-il l'amabilité de considérer accorder une prolongation au délai de trois (3) semaines?</p>	<p>Aucune prolongation ne sera accordée à l'heure actuelle.</p>